



## Note concernant le Fonds social de la Commission Paritaire auxiliaire pour le secteur non Marchand (337) à destination des missions diplomatiques

### 1. CADRE DU FONDS SOCIAL AUXILIAIRE DU NON MARCHAND (FONDS 337)

Le Fonds social auxiliaire du non Marchand (Fonds 337) est un organe paritaire dont relèvent les travailleurs concernés par la convention collective de travail visée à l'article 190, §3 de la loi du 27 décembre 2006.

Les moyens financiers du Fonds social proviennent des contributions des employeurs à l'Office National de la Sécurité Social (**O.N.S.S.**) qui prélève actuellement une **cotisation** de 0,10% par trimestre sur les charges patronales. La perception de ses cotisations est ensuite confiée au Fonds social 337.

Le Fonds social a été initié par la **Commission Paritaire** auxiliaire pour le secteur non Marchand (C.P. 337).

Le Fonds social est géré **paritairement par un Comité de gestion** composé des représentants patronaux et syndicaux du secteur de la C.P. 337. Il est coordonné par l'**asbl FeBi** (Association des Fonds Fédéraux et Bicommunautaires). L'organisation et le suivi administratif des actions sont gérés par une **équipe administrative** au sein de FeBi.

### 2. MISSION ET PUBLIC CIBLE

La **mission** du Fonds social est **de proposer des initiatives de formation** aux travailleurs du secteur ainsi qu'à toute personne susceptible d'y être engagée.

Les **travailleurs salariés de la C.P. 337, dont relèvent les missions diplomatiques, sont le public cible** des actions de formation du Fonds 337.

Bien que destiné à tous les travailleurs salariés, certaines catégories de travailleurs sont considérées comme prioritaires par le Fonds 337 : ce sont les travailleurs appartenant aux groupes dits « à risque ». Ces groupes sont les suivants : les travailleurs d'au moins 50 ans ; avec une aptitude réduite au travail ; peu diplômés, engagés depuis moins d'un an et qui étaient demandeurs d'emploi avant leur engagement ; jeunes de moins de 26 ans en formation en alternance et les demandeurs d'emploi.

### 3. ACTIONS PROPOSÉES PAR LE FONDS

Les actions du Fonds social sont **gratuites** pour les travailleurs relevant de la C.P. 337.

Vous trouverez ci-dessous **plusieurs actions proposées par le Fonds social susceptibles de correspondre aux besoins des missions diplomatiques**. Les travailleurs des missions diplomatiques ont la possibilité de :

- **bénéficier des subsides** pour organiser une formation, un accompagnement d'équipe ou obtenir un remboursement de frais d'inscription. Il est possible de faire ces actions dans la langue de son choix.
- s'inscrire aux **formations des catalogues de formations** (présentiel ou distanciel) francophone et néerlandophone. Ces catalogues sont destinés à tous les travailleurs du secteur non Marchand belge.



- suivre un **bilan de compétences** avec un opérateur de bilan (principalement en français mais certains opérateurs peuvent les réaliser en anglais).

D'autres actions sont proposées et sont consultables sur le site Internet et dans les brochures du Fonds.

#### 4. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

La personne responsable de la formation du personnel de la mission diplomatique effectue le suivi administratif des demandes.

Ci-dessous, le processus administratif actuel de 3 actions du Fonds :

- **Les demandes de subsides** : le responsable de la formation du personnel communique au Fonds sa demande de subsides en complétant le **formulaire de demande** prévu à cet effet et en tenant compte de la procédure de **concertation sociale**.
- **Les catalogues de formations et formations en ligne** : le responsable formation procède et gère les inscriptions des travailleurs sur la **plateforme en ligne extranet** du Fonds.
- **Le bilan de compétences** : le travailleur envoie lui-même sa demande à l'équipe administrative du projet.

#### 5. DOCUMENTATIONS ET COMMUNICATION DU FONDS

Le **site Internet** [www.fonds337.be](http://www.fonds337.be) reprend l'ensemble des actions du Fonds.

Des [documents en anglais](#) sont consultables sur le site Internet du Fonds ainsi que des **brochures** de présentation des actions [francophones](#) et [néerlandophones](#) et leur [traduction](#) en anglais.

L'équipe du Fonds communique sur ses actions par newsletter hebdomadaire et organise des sessions d'information en ligne pour présenter ses actions.

#### 6. CONTACTS

Une équipe administrative est à votre disposition pour toute question.

Adresse e-mail : [fonds337@fe-bi.org](mailto:fonds337@fe-bi.org)

Pernelle COURTOIS Responsable de projets  
francophone T 02 229 32 53

Jules NKESHIMANA responsable de projets  
néerlandophone T 02 250 37 74